



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : CONVENTION RELATIVE A DÉCISION N° DM-24-277**  
**L'ORGANISATION D'UNE CONFERENCE EN DATE DU 04 SEPTEMBRE 2024**  
**INTITULEE "LE REFUS SCOLAIRE ANXIEUX OU**  
**PHOBIE SCOLAIRE"**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté N°A-22-181 en date du 19 avril 2022 portant délégation de fonction à Madame Josy TOP en qualité d'adjointe au maire chargée des Solidarités et de la santé ;

**CONSIDÉRANT** la proposition de Mesdames Béatrice NAVARRO, psychologue-neuropsychologue, et Laetitia HAOUZI, psychologue, établies respectivement au 39b-41 avenue de Bonneuil 94210 La Varenne Saint-Hilaire et au 2 rue Lecerf 94100 Saint-Maur-des-Fossés, d'organiser une conférence intitulée « Le refus scolaire anxieux ou phobie scolaire » le mardi 15 octobre 2024 pour un montant de 1200€ TTC (mille deux cent euros) ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** une convention avec Madame Béatrice NAVARRO et Madame Laetitia HAOUZI pour l'organisation d'une conférence intitulée « Le refus scolaire anxieux ou phobie scolaire » le mardi 15 octobre 2024 pour un montant de 1200€ TTC (mille deux cent euros) ; répartis en 600 € pour Madame NAVARRO et 600€ pour Madame HAOUZI ;

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjointe au maire chargée des solidarités et de la  
santé,

**Signé**

**Josy TOP**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20240904-lmc1H12350H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 04/09/2024  
Date de Publication : 04/09/2024